

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'AUTHIER-NORD

Adoption du second projet de règlement 2020-03 modifiant le règlement de zonage numéro 86-16 afin d'autoriser certains usages dans la zone 400

ATTENDU l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui décrète que le conseil de la municipalité adopte, avec ou sans changement, un second projet de règlement;

ATTENDU QUE ce second projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire contenues dans le premier projet;

Il est proposé par la conseiller Lorrie Gagnon et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le second projet de modification au règlement de zonage 86-16, portant le numéro 2020-03 soit adopté, lequel s'intitule comme suit :

« Règlement 2020-03 modifiant le règlement de zonage 86-16 afin d'autoriser certains usages dans la zone 400 »

| | | |
|--|---|--------------------------------|
| Avis de motion donné le | : | 5 août 2020 |
| Présentation du premier projet de règlement le | : | 5 août 2020 |
| Premier projet de règlement adopté le | : | 1 ^{er} septembre 2020 |
| Assemblée publique de consultation | : | 10 septembre 2020 |
| Second projet de règlement adopté le | : | 17 septembre 2020 |